

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 21 du 03 Août 2005 - 1 page

COLZA

Phoma

1/2004-2005 : Pas de phoma

1.1/ Evolution tardive de la maturation

Pour le site de Biard, la progression de la maturation a été assez tardive. En Deux-Sèvres, des projections significatives ont été observées du 10 au 20 octobre. En application des critères de décision retenus, une intervention fongicide n'a été préconisée que pour de très rares situations.

1.2/ Pas d'évolution de la maladie

A l'automne très peu de macules ont été observées. Au printemps, le colza est resté indemne de nécroses.

2/ Gestion du risque phoma pour 2005-2006

L'absence du phoma ces dernières années ne doit pas conduire à négliger ce risque.

Les principales mesures pour gérer au mieux ce risque, sont rappelées brièvement ci-après ; des informations plus détaillées ont été diffusées récemment par le CETIOM (caractéristiques des variétés...).

2.1/ Le choix variétal

Les **variétés TPS** sont à choisir en priorité ; les **variétés PS** éventuellement retenues sont à réserver à des situations à risque phoma moins élevé (peu d'azote disponible à l'automne...).

Lorsque le risque d'élongation automnal est plus élevé (semis précoces et/ou forte disponibilité en azote à l'automne), il convient de privilégier les variétés à risque d'élongation plus faible.

La pratique de l'alternance variétale, (à partir de la répartition des variétés en 4 groupes), est également à mettre en oeuvre. C'est un des moyens visant à limiter le risque de contournement des résistances au phoma ; en effet, les travaux du CETIOM ont permis de classer les variétés en 4 groupes selon le type de résistance présent : spécifique c'est-à-dire facilement contournable, spécifique et quantitatif, c'est à dire avec un comportement stable...

2.2/ Le broyage et l'enfouissement des pailles et résidus de récolte

2.3/ La limitation des apports d'engrais organiques en été

2.4/ Le choix de dates et de densités de semis adaptés à la région

2.5/ Le traitement fongicide ??

Dans la région, son intérêt technique et économique est en général très faible, voire nul.

* **En variétés TPS**, la protection fongicide n'est pas justifiée.

* **En variétés PS**, elle est à envisager uniquement pour des situations particulières : culture peu développée lors de projections, peuplement élevé avec forte disponibilité en azote...

Le suivi biologique (maturation et projections) permet de préciser la date optimum d'intervention si nécessaire.

MAÏS

Pyrale

Le vol de 1ère génération s'est terminé vers les 22-25 juillet ; son intensité a été assez forte avec 500 captures.

Les observations en boites d'élevage à Biard et les relevés de quelques pièges montrent que le second vol a commencé fin juillet (celui-ci n'est que partiel en Poitou-Charentes, sauf en année climatique très particulière comme 2003).

Début août, la nymphose a progressé de façon significative et atteint 50 à 70 % en Nord Vienne.

*En Poitou-Charentes, la prise en compte du risque pyrale en seconde génération est justifiée en **maïs spéciaux uniquement**. Dans ces situations, l'intervention en lutte chimique est à prévoir du **11 au 18 août**.*

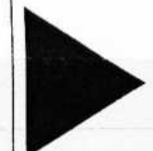
En cas de températures anormalement élevées pendant plusieurs jours (ce qui n'est pas prévu pour l'instant), cette période pourra être avancée de 2-3 jours. Il en est de même pour les parcelles où la sésamie a été présente en première génération et pour les parcelles où la date de récolte sera très précoce.

Chrysomèle des racines

Dans la région, aucune capture n'a été faite dans les 49 pièges suivis à ce jour.



Prochain bulletin selon l'actualité



MAÏS

Pyrale

Début second vol

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470

